

Le peuplement des Prairies

La limite sud de la seigneurie Bellechasse-Berthier a longtemps été imprécise; finalement elle a été établie successivement par les arpenteurs McCarthy et Louis Legendre en 1799, lors de la création du township d'Armagh. Mais bien avant cette date, les censitaires de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, par l'entremise du curé Pierre-Laurent Bédard, se plaignaient que les terres de la Couronne au sud de la seigneurie Bellechasse-Berthier étaient pillées par les propriétaires des seigneuries voisines, dont Michel Blais, qui possédait déjà toutes les terres au sud de la seigneurie de la rivière du Sud. Ayant constaté par les réponses à ses interventions répétées que les autorités en place n'étaient pas favorables à l'agrandissement de la seigneurie au profit des religieuses de l'Hôpital général, le curé Pierre-Laurent Bédard, en 1789, à la demande de ses paroissiens, suggère au Comité des terres d'accorder des portions de ces terres directement aux censitaires de la seigneurie Bellechasse-Berthier qui le désirent. Ses arguments semblent avoir été moins convaincants que ceux de Michel Blais et de James Thompson qui, dès 1773, avaient manifesté le désir d'acquérir ce territoire ainsi que les propriétaires de la seigneurie de Saint-Vallier l'avaient manifesté en 1784¹.

1^{ère} étape : La création du township d'Armagh en 1799 au profit de Michel Blais et de James Thompson

Le dilemme est tranché le 13 juillet 1799 par lettres patentes alors que le Conseil exécutif de la province du Bas-Canada détermine les dimensions du township Armagh et accorde à James Thompson, surintendant des travaux publics à la garnison de Québec, et à Michel Blais, écuyer et capitaine de milice pour la paroisse de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, la superficie de 2400 acres de terre, à savoir 1200 acres à chacun d'eux, approximativement un carré de dix milles de côté.

2^e étape : L'acquisition du canton d'Armagh par Joseph Fraser en 1826

Quelque trente ans plus tard, dans un contrat du 1^{er} mai 1826 rédigé par Augustin-Noël Blais, notaire à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Louis Blais, un parent de Michel et Louis, fils de Louis Blais, vendent à Joseph Fraser, marchand, écuyer et capitaine de milice pour la paroisse de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, tous les droits et prétentions qu'ils peuvent avoir dans le township d'Armagh. Cette partie du township d'Armagh achetée par Joseph Fraser comprend les terres situées au sud du chemin des prairies sur toute la largeur de la paroisse de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

Par cette prise de possession du canton d'Armagh Joseph Fraser ajoute un immense domaine à ses nombreuses propriétés acquises antérieurement. Le 18 février 1805 dans un contrat rédigé par le notaire Félix Têtu de Québec Joseph Fraser s'était fait concéder par Louis Dunière toutes les terres non encore concédées du 3^{ième} rang au sud de la rivière du Sud (les terres au nord du

¹ Louis-Philippe Bonneau, Histoire de la seigneurie Bellechasse-Berthier, p. 311

chemin des Prairies). Dans une transaction plus tardive Joseph Fraser avait également acquis de Claude Denechaud, nouveau régisseur de la seigneurie pour le compte des religieuses de l'Hôpital-général, tout le terrain avoisinant l'ancien moulin banal (moulin en ruine) dans les Grandes Côtes selon le contrat du 23 février 1820 rédigé par le notaire Jean-Charles Létourneau de Montmagny. À sa mort en 1843 Joseph Fraser est encore propriétaire de quelques-unes de ces terres situées au nord du chemin des Prairies qui seront rapidement vendues par son épouse Catherine Talbot.

3^e étape : Le début du peuplement du canton d'Armagh : L'œuvre des frères Louis et Romain Martineau

Le 29 août 1836, dans le contrat numéro 1779, du répertoire de François-Marcel Kirouac, notaire à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, ce même Joseph Fraser cède à Louis Martineau, cultivateur à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, tous les droits et prétentions qu'il peut avoir dans le canton d'Armagh. Ce dernier se porte acquéreur de cet immense domaine, semble-t-il, dans le but de le convertir en territoire agricole, probablement en raison du fait que la section la plus à l'est est déjà une grande prairie. À la suite de cet achat, dès le 21 novembre 1836², Louis Martineau confie à Joseph Destroismaisons, dit Picard la construction d'un moulin à scie sur la décharge des Prairies. Le même jour il vend à son frère Romain Martineau une terre de 3 par 28 arpents située dans le 1^{er} rang du canton d'Armagh à la limite de la ligne seigneuriale de la paroisse de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud; dans ce contrat Louis Martineau mentionne qu'il a l'intention de faire construire sans tarder un moulin à moudre les grains quelque part dans ce domaine qu'il vient d'acquérir.

À peine trois ans plus tard, dans un étonnant contrat d'échange de terres daté du 7 janvier 1839, rédigé par le notaire Vildebou Larue de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Louis Martineau cède à son frère Romain Martineau tout ce qui lui appartient encore du canton d'Armagh et reçoit en retour les terres que ce dernier possède dans le premier rang au nord de la rivière du Sud. Cette terre acquise par Louis Martineau est située à l'est de la montée Saint-François et sera désignée par le numéro 18 lors de l'établissement du nouveau cadastre de la paroisse en 1875.

Romain Martineau partage avec un grand nombre de ses compatriotes le 1^{er} rang du canton d'Armagh

En 1839 une fois propriétaire de ce vaste domaine, Romain Martineau se considère comme le seigneur des lieux, s'y installe immédiatement en y bâtissant une vaste maison. Dès lors, il s'acharne au défrichement de ses terres en creusant des fossés pour assécher les prairies

² Jean-Baptiste Morin, no : 1650, 21 novembre 1836

marécageuses³ et en déboisant les parties montagneuses. Bien plus, Il veille rapidement au peuplement de ce nouveau territoire en divisant et vendant tout le premier rang du canton d'Armagh en lots de deux et trois arpents de largeur sur vingt-huit arpents de profondeur. La plupart de ces contrats de vente, rédigés par le notaire Vildebon Larue de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, sont à constitution de rente annuelle de 48 livres pour un prix d'achat total de 800 livres. Grâce au minime montant d'argent à déboursier par l'acheteur à chaque année l'ambitieux projet de Romain Martineau avance rapidement à tel point qu'au début des années cinquante (1850) l'ensemble du premier rang est occupé par de nouveaux cultivateurs. Pour s'assurer de la réussite de son entreprise, Romain Martineau, tout comme les seigneurs envers leurs censitaires lorsqu'ils leur concèdent une terre, impose certaines contraintes à ces nouveaux venus. Par contrat, ces derniers s'engagent à défricher à chaque année et pendant six années consécutives deux arpents de terre en superficie, d'y construire une petite bâtisse, d'y tenir feu et lieu au moins six mois par année, d'entretenir le chemin en face de sa propriété, de participer aux corvées pour la construction de la route qui conduit au chemin des Prairies, de faire moudre leurs grains au moulin qui éventuellement sera construit dans le canton d'Armagh.

Voici les noms de ces nouveaux propriétaires à partir des contrats signés par chacun d'eux devant le notaire Vildebon Larue :

- 1839-09-10 : Jean-Baptiste Morin, notaire, (3 arpents)
- 1840-01-27 : Simon Thibeault (2 arpents)
- 1842-08-01 : Étienne Duchesneau, François-Xavier Simard, Louis Simard, Basile Garant, Jean-Baptiste Duchesneau
- 1843-07-06 : Louis Rouillard, Joseph Beaudouin, François-Xavier Jolivet (2 arpents), André Thibault, Jacques Langlois, Hubert Thibault, Noëlle Talbot, Marcel Talbot, Rock Talbot (2 arpents), Pierre Simard.
- 1844-02-21 : Jacques Fradet (2 arpents)
- 1844-10-07 : Jérôme Gagnon (2 arpents)
- 1845-07-06 : François-Xavier Jolivet (2 arpents)
- 1847-04 -05 : Pierre Morin, (6,5 arpents)
- 1847-04-12 : Étienne Duchesneau, Jean-Baptiste, surnommé Labonté (3 arpents)
- 1847-04-13 : Romain Martineau, son fils (2 arpents)
- 1847-04-13 : Roch Talbot 1 terrain (7,5 perches X 2 arpents), 1 terre (1 arpent X 28 arpents); Jean-Baptiste Quemeneur
- 1848-02-22 : Jacques Langlois (2 arpents)
- 1848-06-12 : Thomas Quemeneur (1,5 arpent)
- 1848-02-22; Charles Bussières,
- 1848-09-29 : Édouard Morin (11,6 arpents)
- 1848-10-05 : François Lemelin;
- 1848-10-21 : Cyprien Duchesneau, Jean Duchesneau, (3 arpents).

³ Jean-Baptiste Morin, 8 mai 1840- André Thibeault est engagé pour creuser des fossés sur 106 arpents

Dans 2 contrats rédigés par le notaire Jean-Baptiste Morin, le 10 octobre 1850, Romain Martineau, cultivateur, résidant maintenant à St-Aimé, district de Montréal, vend à Joseph Blais 1,5 arpent par 28 arpents du premier rang du canton d'Armagh et également la même superficie à Étienne D'Amour de Courberon.

Dans la même période, Jérôme Martineau, le frère de Romain, à qui ce dernier avait cédé gratuitement de belles superficies de terres, abandonne toutes ses propriétés dans le 1^{er} rang du canton d'Armagh et quitte la paroisse.

Les nouveaux propriétaires sont :

- 1842-08-01 : Joseph Lepage (2 arpents)
- 1847-03-16 : Joseph Fournier (3 arpents),
- 1847-03-15 : Raymond Bilodeau (3 arpents),
- 1847-03-16 : Louis Boutin (1 arpent), Jean-Baptiste Beaudouin (18 arpents),
- 1847-03-22 : Joseph Beaudouin (1 arpent).

Vente du second rang du canton d'Armagh en blocs de plus grande étendue :

Pour se départir du second rang du canton d'Armagh, Romain Martineau procède plus rapidement; en 1847 il vend à Fabien Duchesneau, maître-forgeron à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, et à Thomas Bouchard, cultivateur dans le 1^{er} rang du canton d'Armagh, une grande partie du deuxième rang, à savoir 63 arpents en largeur, divisés en 3 blocs différents séparés par des lots déjà vendus auparavant. Pour sa part dès 1849 Thomas Bouchard, nouveau résidant à Saguenay, revend ses 31,5 arpents à Édouard Morin, négociant à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

Fabien Duchesneau, nouveau propriétaire de grandes superficies, réserve, par contrat en 1859⁴, 7 arpents pour son fils Alexandre qui s'installe à la limite est du 2^e rang, voisin de la ligne seigneuriale de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, et vend tout le reste en différentes largeurs.

- 1849-09-14, à Édouard Morin il cède 4,5 arpents
- 1851-12-27, à Guillaume Fournier, 3 arpents
- 1853-03-30, à Thomas Coulombe, 2 arpents
- 1856-01-08, à Édouard Carbonneau, 1 arpent
- 1857-05-08, à Pierre Morin, 5.5 arpents
- 1857-11-25, à Antoine Barthell, 4 arpents
- 1858-08-23, à Pierre Lemieux, 3 arpents
- 1859-06-11 il vend 4 arpents conjointement à François de Sales Blais, François-Xavier Blais et Joseph Mercier. Dans 3 de ces contrats le vendeur mentionne l'existence des sucreries Robin, Gendron et Bellavance à préserver.

À sa mort à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud en 1876, Fabien Duchesneau possède encore 5 des 7 arpents de largeur qu'il avait cédés à son fils Alexandre en 1859, dans le 2^e rang du canton

⁴ Jean-Baptiste Morin, 2 mai 1859

d'Armagh à l'ouest de la ligne seigneuriale de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, ce contrat de 1859 ayant été résilié lors du départ de ce dernier pour les États-Unis.

Édouard Morin

Pour sa part, ce dernier a acquis de grandes superficies de terres dans le 1^{er} et le 2^{ième} rang du canton d'Armagh jusqu'en 1852.

En 1848-11-24, il vend à Jean-Baptiste Morin, garçon de 20 ans, fils du notaire du même nom, un terrain de 4 par 8 arpents qui avoisine au nord-est le terrain de Louis Blais dans le canton d'Armagh, 9,6 arpents par 28 arpents du premier rang du canton d'Armagh et un autre terrain de 6 perches par 7 perches sur lequel se trouve le moulin à scie que Louis Martineau a fait construire en 1836 par Joseph Destroismaisons sur la décharge de la rivière des Prairies. Ce dernier terrain est situé en partie dans la 3^e concession au sud de la rivière du Sud et en partie dans le canton d'Armagh.

De 1856 à 1862 Édouard Morin se départit également de la presque totalité des 42 arpents⁵ qu'il possède dans le second rang du canton d'Armagh. En 1856, il vend les 12 premiers arpents contigus à la ligne seigneuriale de Saint-Raphaël à Simon Octave Paré, 4 arpents à la Fabrique de Saint-François, 9 arpents à Pierre Martineau; en 1858-09-23 et 1860 ___ arpents à Louis Morin; un demi arpent à Basile Garant en 1861; à son frère François-Xavier Morin 2 arpents en 1862-05-19 et aussi en 1862-02-24, 4 arpents à Louis Martineau et 4 arpents à Prudent Lavergne en 1862-05-19.

Résultat de cette tentative de défrichement :

Pris d'enthousiasme pour son nouveau domaine, Romain Martineau avait migré dès 1839 dans le canton d'Armagh pour s'établir sur une terre qu'il projetait d'y défricher; de plus, en vendant à des compatriotes des parcelles de son immense propriété, il espérait que ceux-ci s'y installent et réussissent à y faire vivre leur famille convenablement. Cependant l'entreprise semble s'être avérée beaucoup plus laborieuse que prévue en raison du fait que les roches étaient partout et laissaient peu de place à la terre arabe. Il est certain que bon nombre de ces nouveaux cultivateurs ont fait des efforts considérables en entassant des tas de roches et y construisant maisons et granges dont les propriétaires actuels peuvent encore voir des vestiges en pleine forêt dans le premier rang comme dans le 2^e rang de ce canton d'Armagh. Dans la plupart des cas les premiers propriétaires ont par la suite vendu ces lots à d'autres cultivateurs établis à Berthier et à Saint-François pour migrer vers les États-Unis et le Lac-Saint-Jean à la recherche d'une vie meilleure. Romain Martineau lui-même s'est découragé et en 1848⁶ il vend sa maison, les terres (11,6 arpents par 28 arpents) qu'il exploite et quitte les Prairies. En 1850⁷ lors de la vente de ses dernières terres du 1^{er} rang du canton d'Armagh, il est cultivateur à Saint-Aimé, district de Montréal.

⁵

⁶ Vildebon Larue, 1848- 09-29, vente de Romain Martineau à Édouard Morin

⁷ Jean-Baptiste Morin, 10 octobre 1850

Aujourd'hui même si nous constatons que cette audacieuse initiative n'a pas donné les résultats escomptés, il nous faut reconnaître que c'est grâce à l'enthousiasme et la détermination de Romain Martineau que ce troisième rang au sud de la rivière du Sud fut occupé dès cette période. Ce rêve a certes été partagé par bon nombre de ses compatriotes et par les autorités religieuses qui, le 21 juillet 1842, dans le décret d'érection canonique⁸ de la paroisse de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, y annexent provisoirement le canton d'Armagh à la paroisse de Saint-François-de-Sales « **jusqu'à ce qu'il soit possible d'y ériger une paroisse à part** ».

Le 1^{er} juillet 1845 la paroisse de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, en y incluant le territoire situé en arrière, a été constituée en municipalité⁹.

Jacques Boulet
20 décembre 2017

⁸ Décret d'érection canonique de la paroisse St-François du Sud par Joseph Signay, évêque catholique de Québec, 21 juillet 1842

⁹ The Canada Gazette, Montreal, June 18, 1845